

Questionnaire de l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme sur les meilleures pratiques contenues dans les lois destinées à promouvoir et à protéger les droits des personnes âgées

La résolution 24/20 du Conseil des droits de l'homme a prié l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, Mme Rosa Kornfeld-Matte, d'analyser la mise en œuvre des instruments internationaux eu égard aux personnes âgées et de recenser les meilleures pratiques contenues dans les lois destinées à promouvoir et à protéger les droits des personnes âgées, ainsi que les lacunes dans l'application de ces lois.

Conformément à cette résolution, l'Experte Indépendante a préparé le questionnaire suivant pour identifier les bonnes/meilleures pratiques. Les réponses au questionnaire, ainsi que les visites de pays effectuées, contribueront au rapport complet de l'Experte Indépendante qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme en septembre 2016.

Afin de permettre à l'Experte Indépendante d'examiner les observations en temps voulu pour l'élaboration du rapport, toutes les parties prenantes sont encouragées à soumettre les réponses au questionnaire au plus tard le 18 décembre 2015.

Veillez indiquer, s'il vous plaît, si vous avez des objections à ce que les réponses fournies soient disponibles sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

Définition de bonnes / meilleures pratiques

Le terme «meilleures pratiques» est défini de manière élargie pour inclure les différentes situations qui pourraient être considérées comme positives et réussies dans un pays et qui pourraient inspirer d'autres Etats. Par conséquent, une pratique est interprétée d'une manière générale, comprenant les législations, les politiques, les stratégies, les statuts, les plans nationaux, les cadres réglementaires et institutionnels, la collecte de données, les indicateurs, la jurisprudence, les pratiques administratives et les projets entre autres. La pratique pourrait être mise en œuvre par différents acteurs, tels que l'Etat, les autorités régionales et locales, les prestataires publics et privés, les organisations de la société civile, le secteur privé, les universités, les institutions nationales des droits de l'homme ou les organisations internationales.

Pour être considérée une bonne/ meilleure pratique, celle-ci devrait intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme lors de l'application des instruments internationaux existants relatifs à la promotion et à la protection des droits des personnes âgées.

Le questionnaire doit être rempli, de préférence, en anglais, français ou espagnol. Les réponses au questionnaire peuvent être transmises par voie électronique à l'Experte Indépendante, Mme Rosa Kornfeld-Matte et envoyées à olderpersons@ohchr.org, en copie à M. Khaled Hassine, khassine@ohchr.org jusqu'au 18 décembre 2015.

Veillez inclure dans vos soumissions le nom de l'État / organisation qui transmet l'information sur la pratique, ainsi que vos coordonnées. N'hésitez pas à rajouter des pages supplémentaires si vous avez plusieurs bonnes/meilleures pratiques à partager.

Coordonnées:

Nom:

Etat/ Organisation:

Email:

Téléphone:

Page web:

L'Experte Indépendante vous remercie pour votre soutien!

Pour plus d'informations sur le mandat de l'Experte Indépendante, veuillez visiter:

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/OlderPersons/IE/Pages/IEOlderPersons.aspx>

Questionnaire

de l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme sur les meilleures pratiques contenues dans les lois destinées à promouvoir et à protéger les droits des personnes âgées

1. Nom de la pratique:

2. Domaine concerné:

- Discrimination (ex : cadre juridique/institutionnel, accès aux installations et services, etc.)
- Violence et abus
- Niveau de vie suffisant (ex : disponibilité des ressources, logement, etc.)
- Indépendance et autonomie (ex : tutelle légale, accessibilité, etc.)
- Participation
- Protection sociale (ex : sécurité sociale, pension de retraite)
- Education, formation et apprentissage continu
- Soins (ex : soins à domicile, familiaux ou institutionnels, soins de longue durée, soins palliatifs, services gériatriques, qualité et disponibilité des services, aides-soignants, etc.)

3. Type de pratique:

- Légale (ex: Constitution, lois, etc.)
- Politique/Programme/Stratégie/Plan d'action sur le vieillissement
- Institution
- Régulation
- Pratique administrative
- Jurisprudence
- Données statistiques ventilées par âge/genre
- Programme de formation
- Autre (veuillez préciser):.....

4. Niveau de mise en place

- National
- Local (Sous-national, communautés, zones rurales/urbaines)
- Autres (veuillez préciser):.....

5. Veuillez décrire la pratique, y compris a) son objectif; b) quand et comment a-elle-été adoptée; c) depuis quand a-t-elle été utilisée/ mise en place; d) quelle est sa portée en terme géographique.

6. Quels sont les acteurs impliqués dans le développement et la mise en œuvre de cette pratique? Par exemple, les autorités nationales et locales; le secteur privé et public; les universités; les organisations de la société civile; les organisations internationales et régionales; les personnes âgées elles-mêmes, entre autres.

7. Quels droits des personnes âgées sont promus et protégés par cette pratique?

8. Comment est-ce que la pratique promeut et protège ces droits?

9. Quels sont les groupes de personnes âgées, si c'est le cas, qui bénéficient de cette pratique? (par exemple, les femmes âgées, les personnes handicapées, les personnes d'ascendance africaine, les autochtones, les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, les ruraux, les personnes qui vivent dans la rue, les réfugiés, entre autres groupes)

10. Comment cette pratique a-t-elle été évaluée et surveillée? Veuillez fournir des informations spécifiques sur l'impact de cette pratique, avec des données, indicateurs, entre autres, s'il y en a.

11. Quelles leçons pouvez-vous apprendre de cette pratique? Comment pourrait-elle être améliorée?

12. Comment est-ce que cette pratique pourrait être un modèle pour d'autres pays?
